



Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque



**Enquête publique relative
à l'extension du cimetière communal de
Coudekerque-Branche**

Conclusions et avis

Commissaire - Enquêteur : M. Jean-Michel ROPITAL

Table des matières

1 – Cadre général de l'enquête.....	3
2 – Déroulement de la procédure.....	3
3 – Conclusions.....	3
3.1 – Conclusion partielle relative à l'étude du dossier.....	3
3.2 – Conclusion partielle relative à la concertation.....	4
3.3 – Conclusion partielle relative à la contribution publique.....	4
3.4 – Conclusion générale.....	4
4 – Avis.....	4

1 – Cadre général de l'enquête

La Communauté Urbaine de Dunkerque dans sa délibération en date du 3 juillet 2019 et la ville de Coudekerque-Branche dans sa délibération en date du 24 septembre 2019, ont décidé de lancer la procédure administrative préalable à l'extension d'un cimetière conformément aux dispositions réglementaires du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de l'Environnement.

Dans le déroulement de cette procédure, l'autorisation ne peut-être accordée que par un arrêté préfectoral à la suite d'une enquête publique et d'une instruction administrative par les services de l'État et un avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques

Le projet d'extension du cimetière résulte du fait notamment que le cimetière actuel arrive à saturation, mais aussi à une évolution des pratiques par une forte demande de cavurnes à laquelle la commune ne peut répondre actuellement. Une opportunité foncière liée à la démolition d'un bâtiment jouxtant le cimetière actuel permettrait de répondre à cette demande et offrirait d'autres services, tels que la réalisation d'une aire de condoléances et d'un bâtiment technique.

2 – Déroulement de la procédure

L'arrêté conjoint de Monsieur le Maire de Coudekerque-Branche et de M. le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque en date des 8 et 14 janvier 2020 ont désigné M. Jean-Michel ROPITAL en qualité de Commissaire-Enquêteur, et fixé les modalités de déroulement de la procédure d'enquête publique.

L'enquête s'est déroulée du 10 février 2020 au 11 mars 2020 et a eu pour siège la mairie de Coudekerque-Branche. L'accès au dossier et au registre d'enquête a été possible aux jours et heures d'ouverture de la mairie. Conformément à l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, la commune de Coudekerque-Branche et la Communauté Urbaine de Dunkerque ont procédé à la mise en œuvre de la dématérialisation du dossier soumis à l'enquête publique. L'ensemble des documents du dossier étaient accessibles sur leurs sites internet.

Par ailleurs, le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public aux créneaux suivants :

- lundi 10 février 2020 de 9h00 à 12h00
- mercredi 19 février 2020 de 14h00 à 17h00
- mercredi 26 février 2020 de 9h00 à 12h00
- mercredi 11 mars 2019 de 14h00 à 17h00

L'enquête a été clôturée le mercredi 11 mars 2020 à 17h00 à l'issue de la dernière permanence tenue par le commissaire enquêteur.

L'enquête n'a pas posé de problème particulier. Il apparaît que le projet à l'origine de la présente procédure n'a créé aucune polémique au sein de la commune et n'a pas mobilisé l'opinion.

3 – Conclusions

3.1 – Conclusion partielle relative à l'étude du dossier

L'étude du pré-dossier remis au commissaire enquêteur le 13 novembre 2019, les réunions préparatoires avec les techniciens et la visite in situ, me permettent de tirer les conclusions suivantes :

- Les choix d'aménagement en terme de sectorisation des différents modes (caveaux, cavurnes et

totems) répondent à l'évolution des pratiques funéraires

- Les documents constituant le dossier d'enquête publique montrent clairement une volonté forte d'intégrer les enjeux environnementaux, architecturaux et paysagers en vue d'une intégration réussie du projet dans son environnement proche.

En résumé, on peut conclure que le projet d'extension du cimetière communal de Coudekerque-Branche présenté au public est d'une part, conforme aux obligations réglementaires, et d'autre part, qu'il répond totalement aux attentes des habitants de la commune.

3.2 – Conclusion partielle relative à la concertation

Par ailleurs, la commune de Coudekerque-Branche a également procédé à plusieurs reprises à une information des habitants de la commune par le biais de son bulletin municipal et d'un article de presse dans la Voix du Nord.

3.3 – Conclusion partielle relative à la contribution publique

Le public ne s'est pas manifesté durant cette enquête.

Aucune observation n'a été portée sur le registre dématérialisé.

3.4 – Conclusion générale

En conclusion, sur la base des éléments du dossier présenté à l'enquête publique, de l'étude que j'en ai faite, de la contribution publique, du rapport d'enquête joint et de mes considérations, j'estime que ce projet d'extension du cimetière communal prend en compte les enjeux environnementaux et une intégration architecturale et paysagère de qualité.

Ces éléments me conduisent donc à formuler un avis favorable sans réserve, ni recommandation.

4 – Avis

Pour les motifs suivants :

Vu

- Le code de l'environnement, et notamment par les articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 à R.123-44 relatifs aux enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;
- Le code général des collectivités territoriales, et notamment par les articles L.2223-1 et R.2223-1 et L.5215-20-1 ;
- La délibération du conseil communautaire en date du 3 juillet 2019 qui décide de lancer la procédure administrative en vue d'obtenir l'arrêté préfectoral après enquête publique et de déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension du cimetière ;
- La délibération du conseil municipal de la ville de Coudekerque-Branche en date du 24 septembre 2019 qui accepte la maîtrise d'ouvrage déléguée ;
- L'arrêté conjoint de Monsieur le Maire de Coudekerque-Branche et de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque en date des 8 janvier 2020 et du 14 janvier 2020 prescrivant l'enquête publique relative à l'extension du cimetière communal de Coudekerque-Branche.

Att .du

- que les éléments fournis par le pétitionnaire à l'appui de son projet sont conformes à la réglementation en vigueur,
- que l'enquête publique s'est déroulée sans aucune difficulté, conformément aux dispositions des articles de l'arrêté de Monsieur le Maire de Coudekerque-Branche et de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque la prescrivant.

Considérant

- que le rapport de présentation montre clairement la volonté d'une intégration paysagère réussie dans son environnement proche et répondre à la demande locale,
- que le projet présenté s'inscrit dans une démarche environnementale,
- que le public appelé à émettre son avis, n'a pas formulé d'observation ou de proposition de nature à faire évoluer de façon notable le projet présenté,
- les conclusions développées au troisième paragraphe du présent document,

J'émet

Un **avis favorable** à l'extension du cimetière communal de Coudekerque-Branche dans le cadre du projet proposé dans les documents constituant le dossier soumis à la consultation publique. **Cet avis ne comporte ni réserve, ni recommandation.**

